

COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Denis, le 7 mai 2021

COVID-19 : LA VACCINATION S'ACCELERE A LA REUNION

La Réunion a reçu cette semaine 15 000 doses de Janssen supplémentaires (soit un total de 30 000 doses). Ces doses complémentaires ont été allouées afin d'amplifier la dynamique de vaccination engagée et de protéger rapidement les plus vulnérables. La vaccination avec Janssen (en une seule injection) sera possible à compter du 11 mai 2021 pour les personnes de plus de 55 ans avec ou sans pathologie. Les personnes concernées peuvent prendre rendez-vous dès aujourd'hui avec les médecins, infirmiers ou pharmaciens qui se sont portés volontaires pour effectuer la vaccination.

Par ailleurs, à compter de ce jour, la vaccination est élargie aux personnes de 16 et 17 ans à très haut risque de forme grave et peut s'effectuer avec accord parental en cabinet médical ou sur présentation d'une ordonnance, en centre de vaccination ou pharmacie.

Dans l'attente de la levée des critères d'éligibilité le 24 mai, deux dispositifs sont mis en place pour faciliter la vaccination des 18-49 ans : le dispositif unifié de liste d'attente entré en vigueur depuis le 6 mai 2021 et conformément aux annonces du Président de la République, à partir du 12 mai, la possibilité de prendre rendez-vous soit par téléphone soit en ligne sur des créneaux encore disponibles le jour même pour le lendemain.

Vaccination avec le vaccin Janssen dès le 11 mai 2021

Le vaccin Janssen, en une seule injection, a fait la preuve de son efficacité dans le cadre des protocoles de recherche clinique rigoureux avant d'obtenir l'autorisation de mise sur le marché. Un très bon niveau de protection contre le variant sud-africain a été démontré lors d'essais cliniques réalisés aux USA, au Brésil et en Afrique du Sud. L'efficacité du vaccin Janssen (données HAS, résultats globaux des essais cliniques) est de 77% ou plus pour se prémunir contre les formes sévères de la maladie ou les hospitalisations.

Les publics concernés : les personnes de plus de 55 ans avec ou sans pathologie

Les avantages

- Monodose : une injection suffit pour protéger la personne, pas de rappel nécessaire
- Efficace : permet de prévenir les formes sévères de la Covid-19
- Conservation à température entre 2 et 8° : les médecins et infirmiers libéraux peuvent transporter le vaccin dans des boîtes isotherme jusqu'au domicile pour les personnes isolées.

Dès le 11 mai, les personnes de plus de 55 ans avec ou sans pathologie pourront se faire vacciner par le vaccin Janssen.

L'ARS recommande aux personnes concernées de prendre rendez-vous dès lundi auprès des médecins, infirmiers ou pharmaciens volontaires pour effectuer la vaccination.

Vaccination élargie aux personnes de 16 et 17 ans à très haut risque de forme grave

Les personnes de 16 et 17 ans souffrant d'une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19 sont autorisés, dès à présent, à se faire vacciner par le vaccin Pfizer exclusivement.

Modalités de vaccination : les personnes concernées pourront se faire vacciner avec l'autorisation parentale :

- chez leur médecin traitant ou pharmacien (sur prescription médicale)
- en centre de vaccination (sur prescription médicale), par téléphone ou par internet

La vaccination possible sur liste d'attente pour toute personne de 18 ans et plus

Afin de garantir l'utilisation de 100 % des doses de vaccins disponibles, tout en assurant une équité de traitement, l'inscription sur liste d'attente est possible à compter de ce 6 mai dans chaque centre de vaccination.

Publics concernés :

Les personnes non-encore éligibles (18-49 ans sans pathologie) et volontaires pour la vaccination

Modalités :

- Les personnes peuvent **s'inscrire exclusivement en ligne chaque jour auprès du centre de vaccination de leur choix** sur une liste d'attente valide seulement pour la journée.
- **L'inscription sera ouverte le matin pour le jour même.** Avant de se déplacer au centre, une personne inscrite sur liste d'attente doit recevoir la confirmation de son rendez-vous par le centre. Si elle n'a pas été appelée, elle pourra à nouveau s'inscrire en ligne pour les jours suivants si elle le souhaite.
- **Chaque centre est responsable de la gestion de sa liste d'attente et appelle les personnes inscrites si elles sont retenues** en fonction des doses restantes en milieu d'après-midi.

L'anticipation dès le 12 mai de l'inscription possible par téléphone ou par internet sur des créneaux disponibles pour se faire vacciner pour toute personne de 18 ans et plus

Du 12 au 24 mai : les rendez-vous pourront être pris sur des créneaux disponibles le jour pour le lendemain.

A partir du 24 mai : la vaccination est ouverte à toute personne. Il sera possible de prendre rendez-vous sur tous les créneaux disponibles (pour le jour même ou les jours qui suivent).

Toutefois, afin de préserver l'accès à des publics considérés comme prioritaires, des créneaux de rendez-vous seront maintenus pour deux types de publics :

- Les personnes âgées de plus de 60 ans
- Les professionnels de tout âge, dont la liste des métiers a été définie

Une campagne pour sensibiliser les réunionnais à se faire vacciner

Certaines personnes sont plus à risque de développer une forme grave de la COVID-19 : Le vaccin est la meilleure protection pour ces personnes vulnérables.

Aussi, l'ARS La Réunion lance une campagne de communication pour inciter les personnes à se faire vacciner.

Déroulement de la campagne

- Campagne TV : diffusion depuis le 5 mai
- **Campagne d'affichage** sur toute l'île, depuis le 4 mai, relayée également sur les **réseaux sociaux**.

Contact presse

Service Communication ARS LA REUNION

Tél : 0262 93 94 55 – 0692 66 61 20

Mél : ars-reunion-communication@ars.sante.fr

MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

ars
ARS La Réunion



Retrouvez la liste des centres de vaccination sur www.sante.fr.
Vous pouvez aussi vous faire vacciner chez votre médecin ou votre pharmacien.